

## Renouvellement de la convention COS

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

<b>AVIS</b>			
<b>Commission n°1</b>		<b>Bureau</b>	
séance du 21/09/04	favorable	séance du 01/10/04	favorable

Depuis juillet 2002, une convention a permis que les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon puissent bénéficier de prestations assurées par le COS, association qui contribue à la création et au développement d'œuvres sociales sportives et culturelles en faveur des agents et anciens agents de la Ville de Besançon, du CCAS de Besançon et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

La convention définissant les relations entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le COS et déterminant les obligations réciproques des parties arrive à échéance le 31 décembre 2004.

Il est proposé de renouveler cette convention sur la même base que la précédente pour une nouvelle période à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 afin que les agents puissent continuer à bénéficier de ces prestations.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention avec le Comité des Oeuvres Sociales.**

Pour extrait conforme,  
Le Président